

Paris, le 14 mars 2014

Vivendi a reçu deux offres jugées pertinentes par le Conseil de surveillance et a décidé d'entrer en négociations exclusives avec Altice

Le Conseil de surveillance de Vivendi, qui s'est réuni ce jour, a étudié les deux offres émanant d'Altice et de Bouygues.

Le Conseil a décidé d'entrer en négociations exclusives avec Altice pour une période de trois semaines. Il estime que cette offre est la plus pertinente pour les actionnaires et les salariés du Groupe et qu'elle offre la meilleure sécurité d'exécution.

Elle répond le mieux à l'objectif de Vivendi de devenir rapidement un acteur européen majeur des médias et des contenus et de renforcer SFR comme un acteur dynamique du très haut débit fixe et mobile.

L'offre d'Altice prévoit un paiement à Vivendi de 11,75 milliards d'euros, l'attribution de 32 % du capital de l'entité cotée combinée et la sortie de Vivendi selon des modalités programmées.

A l'issue de trois semaines, le Conseil de surveillance se réunira à nouveau pour examiner les suites à donner et s'il doit en conséquence mettre un terme aux autres options envisagées.

A propos de Vivendi

Vivendi regroupe plusieurs entreprises leaders dans les contenus, les médias et les télécommunications. Groupe Canal+ est le numéro un français de la télévision payante, présent également en Afrique francophone, en Pologne et au Vietnam ; sa filiale Studiocanal est un acteur européen de premier plan en matière de production, d'acquisition, de distribution et de ventes internationales de films. Universal Music Group est le numéro un mondial de la musique. GVT est un groupe de télécoms et de distribution de contenus/médias au Brésil. Par ailleurs, Vivendi contrôle SFR, le premier opérateur alternatif en France.

www.vivendi.com

Avertissement Important

Déclarations prospectives. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi ainsi qu'aux projections en termes d'impact de certaines opérations. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et des autres autorités réglementaires ainsi que toutes les autres autorisations qui pourraient être requises dans le cadre de certaines opérations et les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou de tout autre raison.

ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.